

# Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de France



Saint Laurent Blangy le 20 janvier 2010

## *QUAND UN SYNDICAT TENTE DE SABORDER LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES*

Nous le savons, le débat sur les retraites doit s'ouvrir avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

C'est un problème général dont l'importance n'est pas à rappeler.

Le financement de nos retraites doit être discuté afin que nous trouvions une solution pour garantir la pérennité de notre système par répartition.

En ce qui concerne notre profession, le SNSPP-PATS revendique un départ possible dès 55 ans dans des conditions prenant en considération la dangerosité de notre profession (un symbole, crient certains à l'époque), reconnue par la loi depuis 2004.

Or, le débat n'est pas officiellement ouvert, mais déjà, une **centrale syndicale propose** le « **rapprochement** » des conditions actuelles de départ en retraite des **fonctionnaires**, à celles du **privé**. Il s'agit surtout de mettre fin au calcul de nos pensions sur les 6 derniers mois (sur les 25 dernières années dans le privé).

Si cette proposition venait à être appliquée, cela équivaldrait à une **baisse d'environ 40%** des pensions. Nous vous laissons imaginer les conséquences.

Nous ne sommes pas contre d'éventuelles modifications mais en aucun cas nous ne pouvons accepter ces visions minimalistes et destructrices pour les fonctionnaires.

De plus, le SNSPP-PATS souhaite rappeler son attachement à l'article 117 de la loi n°84-53 reconnaissant la spécificité de nos missions. C'est en cela que nous proposons depuis de nombreuses années, la création d'un titre V de la fonction publique regroupant l'ensemble des acteurs de la sécurité civile. Les agents des SDIS ne sont pas des fonctionnaires territoriaux comme les autres.

Le SNSPP-PATS veillera à ce que nos attentes et propositions soient clairement entendues lors des débats à venir sur la réforme des retraites.

Le bureau exécutif

COMMUNIQUÉ